

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 17 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-sept décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

> Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29 Nombre de conseillers municipaux présents : 20

Nombre de votes contre : 5 Nombre d'abstentions : 5 Nombre de votes pour : 18 Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation du Conseil Municipal le 10 décembre 2019

Présents: Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Hélyette SALAÜN, François LENHARD, Michèle LUCAS, Jean-Louis TOURET, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Guillaume GUERRÉ, Magalie PIAT, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND et Bernard HOUZEAU.

Absents excusés:

Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ. Catherine MAIGNAN, ayant donné pouvoir à François LENHARD, Nadège FONTAINE, ayant donné pouvoir à Magalie PIAT, Évelyne CAU, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN, Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME, Pascal SUDRE, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD, Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT. Patricia MARTIN, ayant donné pouvoir à Benoît COQUAND.

Absent :

Christine CABEZAS.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 20h55

Secrétaire : Magalie PIAT

RESSOURCES HUMAINES

DL.19.092 - Création d'un poste de rédacteur à temps complet à compter du 1er janvier 2020

Christian DUMAS expose:

Le Maire informe qu'aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant que la collectivité souhaite recruter une secrétaire médicale (cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux - catégorie B) à temps complet pour assister les médecins généralistes au sein du centre communal de santé,

Le Maire indique que cet emploi compte tenu de la nature des fonctions exercées, du niveau d'expertise nécessaire et du niveau de recrutement, pourra être pourvu le cas échéant en l'absence d'agent titulaire, par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3.

Après avis du Comité Technique du 2 décembre 2019 et après présentation en commission « Finances -Ressources Humaines » du 2 décembre 2019, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de créer un poste de rédacteur à temps complet à compter du 18 décembre 2019 et de modifier le tableau des effectifs à la même date.

Après débats et délibération, le Conseil Municipal adopte à la majorité, 18 pour, 5 contre (Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU et Patricia MARTIN) et 5 abstentions (Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD et Loïc FAYON), les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

2 4 DEC. 2019 INGRE, le

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : Publication le : 2 7 DEC. 2019

Notification le :

2 7 DEC. 2019

e Maire hristian DUMAS

201 524 Berger-Leyrault (1309

Acte à classer

DL-19-092

1

2

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture > AR reçu <

Classé

Identifiant FAST:

ASCL_2_2019-12-27T10-38-07.00 (MI221069410)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20191217-DL-19-092-DE (<u>Voir l'accusé de réception associé</u>)

Objet de l'acte :

création d'un poste de rédacteur à temps comple

compter du 1er janvier 2020

Date de décision :

17/12/2019

Certifié Conform

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

4. Fonction publique

4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

4.1.1. Création de poste.

Acte:

DL.19.092-RH-Création d'un poste

Multicanal: Non

de rédacteur à temps complet à

comter du 1er janvier 2020.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Date 27/12/19 à 10:38

Par LE TUMELIN Sylvie

Transmis

Date 27/12/19 à 10:38

Par LE TUMELIN Sylvie

Accusé de réception

Date 27/12/19 à 10:42